



DOSSIER DE PRESSE

Plan de paysage de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat

Mai 2014



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy

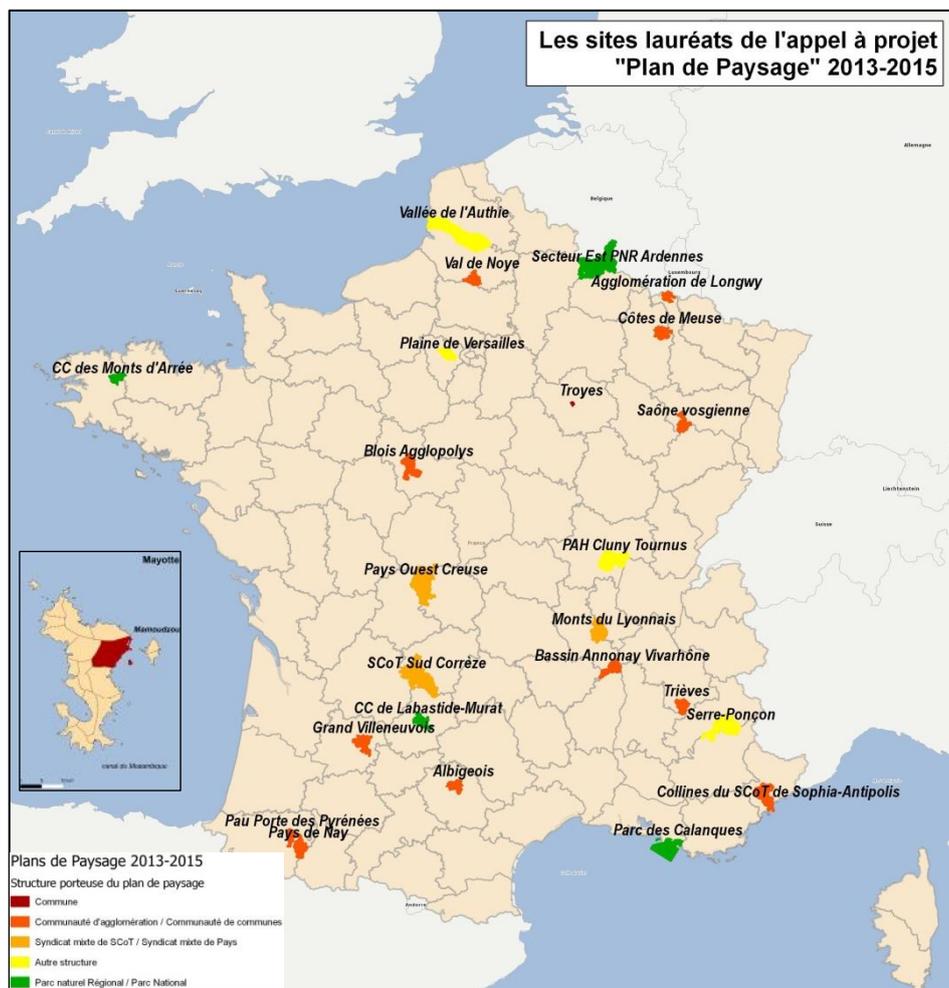


Communauté de
Communes du
Causse de
Labastide-Murat

INTRODUCTION

Un plan de paysage identifié au niveau national.

La préservation de la spécificité et de la qualité des paysages est l'un de sept enjeux prioritaires de la nouvelle Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy. En effet, nos paysages sont en continuelle évolution sous les effets combinés de la déprise agricole, de l'urbanisation, du développement d'activités.



Afin d'accompagner cette évolution vers un paysage voulu et non plus subi, la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat et le Parc se sont engagés dans la réalisation d'un plan de paysage. Ce plan fait partie de la vingtaine de projets retenus par le Ministère de l'écologie à l'échelle nationale, suite à l'appel à projet « plan de paysage » lancé en décembre 2012 (voir carte ci-dessous).

L'objectif du plan de paysage est de définir des actions de protection, gestion et aménagement des paysages. Certaines d'entre elles alimenteront le futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de la Communauté de communes.

Tout au long de la démarche la Communauté de communes et le Parc seront à l'écoute de leurs attentes et de leurs propositions.

Habitants, professionnels, associations et élus du territoire seront invités à prendre part à son élaboration.



PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat regroupe 22 communes. Il compte 3847 habitants sur 337 km². Situé sur la marge ouest du causse de Gramat, il constitue une des portes d'entrée du Parc.



Figure 1: Localisation du PNR des Causse du Quercy en Midi-Pyrénées.

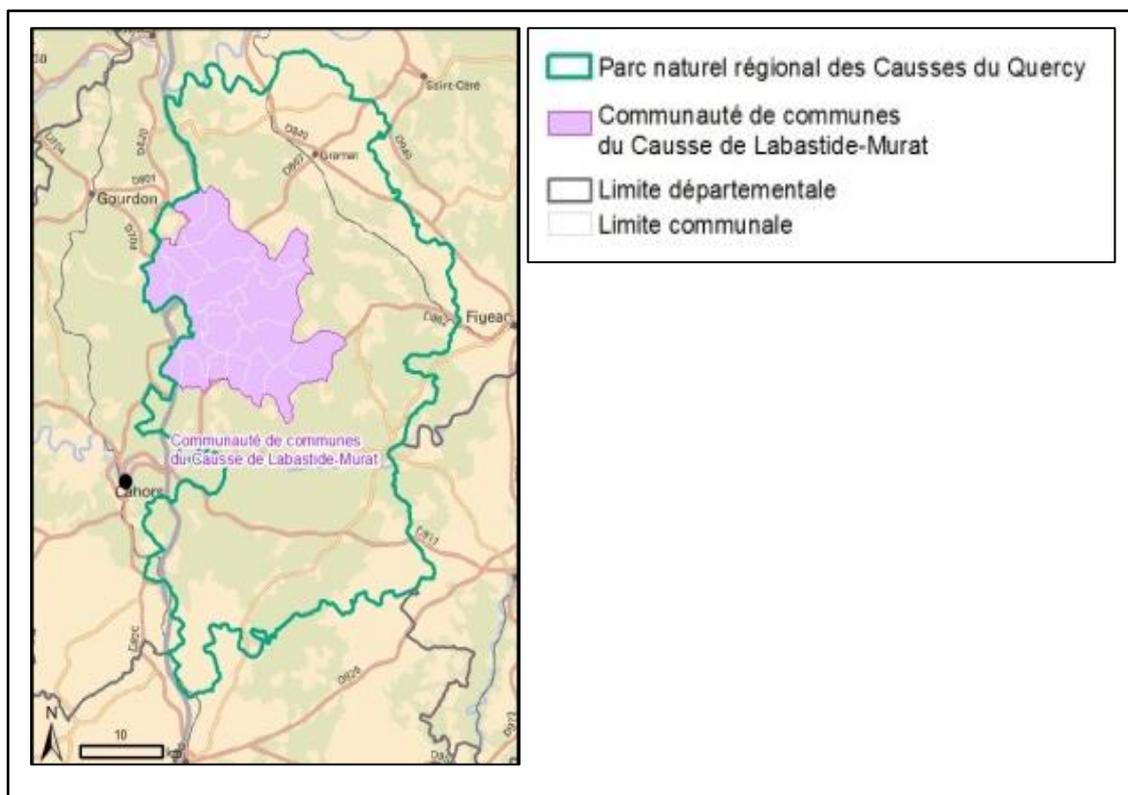


Figure 2: Localisation de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat dans le PNR des Causse du Quercy.



Il existe une diversité de paysages sur ce territoire : le causse central, le causse des collines et les paysages de vallée.



Figure 3 : Images du causse central.



Figure 4 : Images des downs.



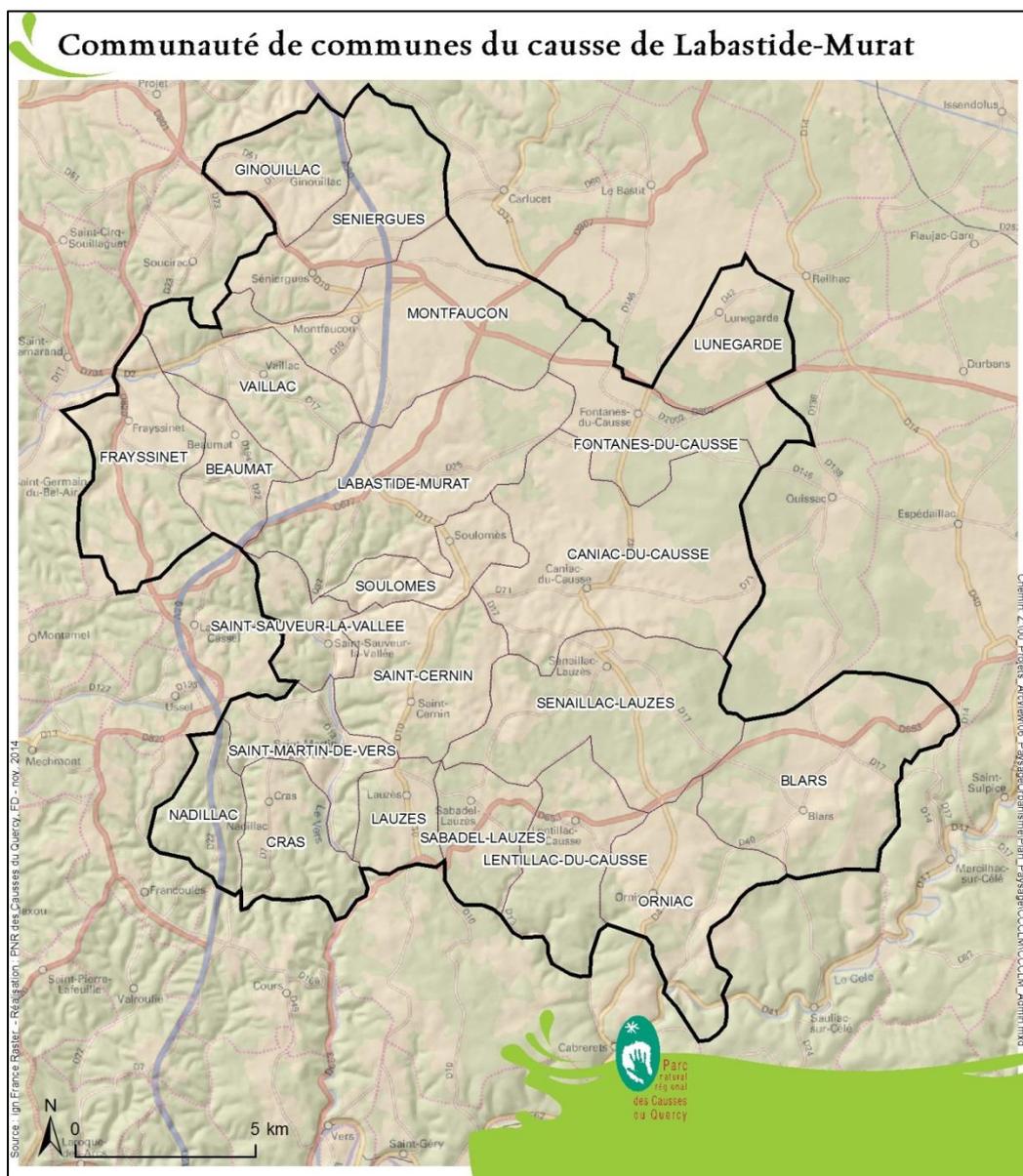
Figure 5 : Images des vallées.



Un plan de paysage fédérateur, un premier pas vers une démarche collective d'aménagement du territoire.

Pour la Communauté de communes, élargie en janvier dernier, l'objectif principal de ce plan de paysage est de faire émerger une identité territoriale intercommunale partagée entre élus, habitants et acteurs socio-économiques du territoire.

La Communauté de communes va lancer rapidement l'élaboration d'un PLUI (document d'urbanisme réglementaire). Le plan de paysage constitue un premier travail commun entre les 22 communes. Il va permettre d'alimenter le contenu du futur PLUI.



PRESENTATION DU PROJET

Qu'est-ce qu'un plan de paysage ?

- * Un outil qui permet de mieux connaître et prendre en compte les paysages dans les projets d'aménagement.
- * Un programme d'actions pour accompagner l'évolution des paysages.
- * Un projet collectif, qui associe l'ensemble des communes, des professionnels, des associations et la population.

Les objectifs du plan de paysage

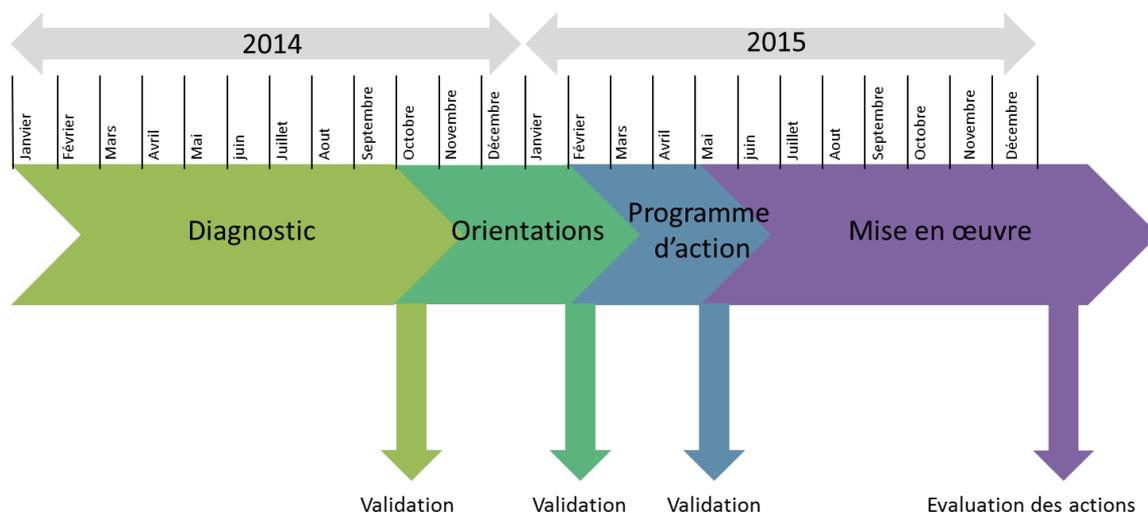
- * Participer à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).
- * Interroger les pratiques ayant un impact direct sur l'évolution des paysages.
- * Définir des critères d'intégration paysagère : des constructions, des formes villageoises, des activités touristiques, agricoles....
- * Mettre en place des actions de gestion des paysages et du cadre de vie.

La méthodologie

Pour réaliser ce plan de paysage nous proposons de combiner le savoir technique d'un bureau d'étude DAT Conseils recruté en janvier 2014 et la connaissance du terrain d'élus, de professionnels et d'habitants.

Un groupe de suivi constitué d'élus, de professionnels, d'associations et d'habitants participera directement à la construction du projet, en contribuant à des sessions de travail (balades, tréteaux du paysage, atelier pratiques,...) afin de définir progressivement les orientations et actions du plan de paysage. Les habitants seront incités à participer à chaque étape du projet.

Le calendrier de réalisation de l'étude



UNE METHODOLOGIE INNOVANTE

L'approche expérimentale associant les élus, les acteurs socio-économiques, les habitants et l'expertise technique du bureau d'étude fonde l'originalité de ce projet. Elle doit permettre au Parc de mieux maîtriser les outils de concertation et de sensibilisation dans le but de les généraliser dans ses interventions.

5 temps forts pour permettre à chacun de prendre part à la réflexion

* *En phase 1 (diagnostic) :*

- Les balades paysagères : les conseillers municipaux livrent leurs représentations des paysages. A travers six itinéraires qui abordent la diversité des paysages, les participants doivent photographier le paysage quotidien, mettre en avant ses particularités, noter ses changements.
- Le photo-questionnaire : ce dispositif permet de recueillir le point de vue des habitants. Les participants doivent répondre à 5 questions, par des photographies et leurs commentaires. Une soirée de restitution permettra de découvrir l'ensemble des photographies et de choisir celles qui illustrent au mieux les réponses formulées par les participants.

* *En phase 2 (élaboration des orientations) :*

- Les Tréteaux du paysage : destinés au groupe de suivi de la démarche (élus, acteurs socio-économiques, associatifs et habitants), les Tréteaux du paysage permettent d'interroger in-situ les grands enjeux paysagers identifiés lors du diagnostic et d'envisager la politique à mettre en œuvre.
- Le jeu de territoire : adressé au groupe de suivi, cet atelier permet d'envisager des scénarios d'évolution du territoire. Les participants sont amenés à proposer des actions qui soutiendraient ou contrecarreraient les évolutions pressenties.

* *En phase 3 (élaboration du programme d'action) :*

- Tout un programme : adressé au groupe de suivi, ce temps de travail permet de hiérarchiser, prioriser les actions, finaliser l'identification des partenaires et des financements et de définir un calendrier de mise en œuvre.

* *A l'issue de chaque phase :*

- L'exposition interactive : destinée à permettre à un public large de réagir sur les avancées du projet, l'exposition interactive est considérée comme un outil de travail. Les panneaux présentent le travail du bureau d'étude et permettent aux visiteurs de laisser leurs commentaires et réactions. Cette exposition est itinérante, elle sera présente sur plusieurs communes.



LES PARTENAIRES DU PROJET

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy est maître d'ouvrage de l'opération. Il réalisera le pilotage et le suivi de l'opération. Il mettra à disposition de l'étude deux chargés de mission :

- * *le chargé de mission urbanisme afin de réaliser le suivi technique de l'étude.*
- * *la chargée de mission paysage qui animera l'ensemble de la démarche de concertation et fera le lien avec les travaux du bureau d'étude.*

La Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat est le bénéficiaire de l'opération et partenaire du PNR. Elle mettra à disposition :

- * *la chargée de mission aménagement de l'espace pour accompagner le Parc dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de paysage.*

Les services de l'Etat

La DREAL Midi-Pyrénées et la DDT46, initiateur de l'appel à projet, accompagneront le Parc tout au long de l'étude.

Ils pourront valoriser cette expérience au niveau national puisque l'opération fait partie des 24 plans de paysage retenus par le ministère pour servir de référence.



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Nous sommes à l'écoute de toute proposition et de vos besoins afin de faire partager l'état d'avancement du plan de paysage (conférence de presse, interview, émission, reportage), n'hésitez pas à nous en parler.

N'hésitez pas à visiter notre blog : planpaysageclm.blogspot.fr

Contacts :

* Aude Lajudie, chargée de mission aménagement de l'espace

Email : al-ccclm@orange.fr



Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat
8, Grande rue du Causse
46 240 Labastide-Murat
Tél : 05 65 20 08 50 / Fax : 05 65 20 08 40
Site : www.cc-labastide-murat.fr

* Juliette Gansinat, chargée de mission paysage

Email : jgansinat@parc-causses-du-quericy.org

* Jérémie Choukroun, chargé de mission urbanisme

Email : jchoukroun@parc-causses-du-quericy.org



Parc naturel régional des Causses du Quercy
11 rue Traversière - B.P. 10 –
46240 LABASTIDE-MURAT
Tél. 05 65 24 20 50 - Fax 05 65 24 20 59
Site : www.parc-causses-du-quericy.org





Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



Parc naturel régional des Causses du Quercy
11 rue Traversière - B.P.10 - 46240 Labastide-Murat
Tél. 05 65 24 20 50 - Fax 05 65 24 20 59
e-mail : contact@parc-causses-du-quercy.org
www.parc-causses-du-quercy.org